L'inscription en formation se fait à réception de l'imprimé « **Formulaire d'inscription 2023** » que vous nous adressez par e-mail. Le Service formation vous fera parvenir en retour par e-mail les documents suivants :

☐ la convention de formation, qu'il vous faudra signer et nous renvoyer sous huit jours
☐ la convocation à remettre au stagiaire
☐ le programme détaillé du stage (le programme peut être téléchargé sur notre site www.glasurit.com/fr)
☐ le plan d'accès au centre de formation et la liste des hôtels à proximité.

HOTEL et RESTAURATION

Afin de vous faciliter la recherche d'un hôtel à proximité du centre de formation, nous vous communiquons les coordonnées des hôtels les plus proches. Le repas du midi se prend en commun avec le groupe de stagiaires et le formateur. Les frais de restauration du déjeuner sont pris en charge par nos soins.

COMMENT FINANCER VOTRE FORMATION

*Votre entreprise cotise obligatoirement chaque année pour la formation professionnelle continue des salariés de votre entreprise auprès de l'**OPCO MOBILITES** « Opérateur de Compétences domaine de l'automobile »*

- ***Les entreprises de moins de 11 salariés** ont un budget formation alloué de 1.700 € HT annuel.*
- ***Les entreprises de 11 à moins de 50 salariés.** Les actions de formation financées par **OPCO MOBILITES** le seront suivant les budgets suivants exprimés en HT.*
  De 11 à moins de 20 salariés : 2.000 € annuel.
  De 20 à moins de 30 salariés : 2.300 € annuel.
  De 30 à moins de 40 salariés : 2.600 € annuel.
  De 40 à moins de 50 salariés : 2.900 € annuel.

  https://www.opcomobilites.fr/entreprise/financer-mes-formations/connaitre-les-conditions-de-prises-en-charge-financieres/financer-un-plan-de-developpement-des-competences/plan-de-developpement-des-competences-conditions-financieres

  Vous pouvez demander la **subrogation des frais pédagogiques**. A défaut, OPCO MOBILITES *remboursera l'entreprise sur présentation de notre facture acquittée.*

- ***L'OPCO AKTO accorde une prise en charge du coût pédagogique des formations mais également accorde le remboursement des frais annexes à la formation : Transport, Hôtel, Repas, Salaire et charges.***

*Vous devez faire votre demande de prise en charge auprès de votre OPCO **le plus rapidement possible avant le début du stage**. Nous vous conseillons de faire votre demande directement sur le site de votre OPCO pour que votre dossier soit traité au plus vite. **Vous pouvez demander à votre OPCO de régler directement les frais pédagogiques à l'organisme de formation (subrogation) ainsi vous n'aurez pas à faire l'avance de trésorerie si la prise en charge est totale.***

*Le financement des formations concerne **les salariés de l'entreprise** à l'exception des apprentis.*
*Les Chefs d'Entreprises Artisanales non-salariés peuvent obtenir le financement des formations auprès du **FAFCEA** (**F**onds d'**A**ssurance **F**ormation des **C**hefs d'**E**ntreprises **A**rtisanales).*
Contactez le FAFCEA par mail : accueil@fafcea.com ou par téléphone au 01 53 01 05 22 ou sur internet.

FACTURATION et REGLEMENT

Après la formation : copie de la Feuille d'émargement signée du stagiaire, Certificat de réalisation de formation et Facture seront envoyés à l'entreprise et/ou à l'OPCO.

ANNULATION et ABANDON DE STAGE

Le déroulement d'un stage ne peut être assuré qu'avec un minimum de 3 candidats. Au cas où cet objectif ne serait pas atteint, BASF France Division Coatings se réserve le droit d'annuler une formation et de la reporter à une autre date. L'entreprise en est informée dans les plus brefs délais. Toute session de formation commencée est due dans son intégralité. Toute annulation de la part du client faite moins de 5 jours avant le début du stage fera l'objet d'une facturation de 100 € HT (forfait annulation)